



Je ne participe pas à l'exploitation des espèces protégées

COMPRENDRE L'ECOGESTE

Bois précieux, espèces aux propriétés médicinales, chasse et pêche, nouveaux animaux de compagnie... L'exploitation illégale conduit à la réduction des populations de nombreuses espèces animales et végétales, voire à leur extinction, dans tous les territoires.

Les tortues marines sont particulièrement victimes du braconnage, pour la consommation de leur viande. Si le phénomène est marqué à Mayotte, où plusieurs centaines de tortues sont encore braconnées chaque année lorsqu'elles viennent pondre sur les plages, on observe encore des captures illégales de tortues dans les collectivités des Caraïbes, en Guyane ou en Polynésie française.

Des peines de prisons et de lourdes amendes sont régulièrement prononcées contre les braconniers. Pour ne pas conduire à l'extinction des espèces menacées, ne participons pas au trafic illégal d'espèces protégées.

// Certaines espèces peuvent toujours être exploitées ou chassées, mais les réglementations et les quotas doivent être respectés afin de permettre à la ressource de se renouveler durablement.

Pour ne pas encourager l'exploitation des espèces, j'agis au quotidien !



Je respecte les réglementations de pêche (matériel, technique, zone d'exclusion,...) et ne prélève pas plus qu'autorisé.



Je me renseigne sur la provenance de ce que j'achète et je n'accepte pas de produits issus de l'exploitation illégale.



Je ne rapporte pas d'animaux ou de végétaux dans mes bagages.